

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget annexe Théâtre de Bry-sur-Marne - adoption du compte financier unique 2023

Date de transmission de l'acte : 15/03/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 15/03/2024

Numéro de l'acte : 2024DELIB0023 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 094-219400157-20240307-2024DELIB0023-BF

Date de décision : 07/03/2024

Acte transmis par : Sophie DARSY

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

DEPARTEMENT
DU
VAL DE MARNE

COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT
DE NOGENT

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 07 mars, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 1 mars 2024, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 22

Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Monsieur Pierre LECLERC,
Adjoints au Maire.
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL,
Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Madame Anne-Sophie DUGUAY, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyn LANTRAIN,
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers municipaux.

Ont donné pouvoir :

M. Christophe ARZANO à M. Rodolphe CAMBRESY.
Mme Virginie PRADAL à M. Bruno POIGNANT.
Mme Nicole BROCARD à Mme Véronique CHEVILLARD.
Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.
Mme Rosa SAADI à Mme Béatrice MAZZOCCHI.
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.

Absents excusés :

Absents :

M. GODARD Serge, M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permettant aux collectivités d'expérimenter le compte financier unique,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 autorisant la candidature de la Ville de Bry-sur-Marne à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

Vu le budget primitif, et les décisions modificatives de 2023,

Vu l'avis de la commission des Finances du 28 février 2024

Considérant que l'expérimentation du compte financier unique concerne le budget principal d'une collectivité et aussi ses budgets annexes à caractère industriel et commercial,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, le Conseil Municipal, délibérant sur le compte financier unique du budget annexe Théâtre de Bry-sur-Marne dressé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, et par 26 voix pour, 2 abstentions (Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA) et 1 voix contre (Etienne RENAULT).

ARTICLE 1 : ADOPTE le Compte financier unique 2023 du budget annexe du Théâtre de Bry-sur-Marne lequel peut se résumer comme suit :

	Crédits ouverts en €	Réalizations en €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
-Dépenses réelles	386 487,04	366 705,82
-Dépenses d'ordre	3 345,00	3 345,00
-Virement à la section d'investissement	3 680,00	
Total dépenses	393 512,04	370 050,82
-Recettes réelles	393 512,04	370 050,82
Total recettes	393 512,04	370 050,82
Résultat de la section de fonctionnement		0
SECTION D'INVESTISSEMENT		
-Dépenses réelles	161 058,67	153 139,79
Total dépenses	161 058,67	153 139,79
-Recettes réelles	154 033,67	149 794,79
-Recettes d'ordre	3 345,00	3 345,00
-Virement de la section de fonctionnement	3 680,00	
Total recettes	161 058,67	153 139,79
Résultat section d'investissement		0
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE		0

ARTICLE 2 : CONSTATE les identités de valeurs avec les indications de la Comptable publique de Vincennes, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ARTICLE 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

En section de fonctionnement : 0€

En section d'investissement : 0€

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

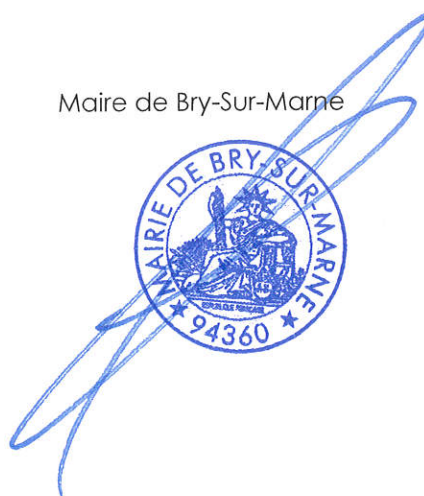
Publiée le : 15/03/2024

Secrétaire de séance
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,
Le Registre dûment signé,
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne





Contexte d'exécution du budget 2023

La gestion financière du Théâtre de Bry-sur-Marne a été individualisée dans un budget annexe depuis le 1^{er} janvier 2023. En effet, la constitution d'un budget annexe pour les services publics industriels et commerciaux assujettis à la TVA est obligatoire. D'autre part, cette activité a été individualisée dans un budget annexe du fait de la nécessité de connaître son coût final. En effet, le budget du théâtre a besoin en raison de la faiblesse de ses ressources propres, d'une subvention du budget principal pour équilibrer ses dépenses en fonctionnement et en investissement. Le montant à verser dans chaque section est calculé en fin d'exercice en fonction du strict réalisé par section. C'est ainsi que ce budget affiche un résultat nul global.

Présentation simplifiée du Compte Financier Unique 2023

REALISATIONS	BUDGET 2023 (BP + DM)
Recettes de fonctionnement	393 512
Dépenses de fonctionnement	393 512
Recettes d'investissement	161 059
Dépenses d'investissement	161 059
	153 140
	153 140

Les dépenses réelles de fonctionnement

2023	Total des dépenses réelles de fonctionnement
366 706	Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)
144 624	Charges à caractère général (chap 011)
218 585	Autres charges de gestion courante (chap 65)
3 497	

Les recettes réelles de fonctionnement

2023	Total des recettes réelles de fonctionnement
370 051	Ventes produits fabriqués, prestations (chgp 70)
34 245	Subvention d'équilibre de la ville
318	Autres produits de gestion courante (chap 75)

Les dépenses réelles d'investissement

2023	Total des dépenses réelles d'investissement
153 140	Dépenses d'équipement (chap 20)
8 830	Dépenses d'équipement (chap 21)
144 310	

Les recettes réelles d'investissement

2023	Total des recettes réelles d'investissement
149 795	Subvention d'investissement de la ville
149 795	